

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	15	16

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 12
Contre : 4
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
Le : 18/01/2018  
Et  
Publication ou notification du :  
18/01/2018

L'an 2018, le 15 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/01/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/01/2018.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAGNIEN Françoise à Mme GOMERIEUX Francine, M. HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

**A été nommée secrétaire** : Mme MARQUES Isabelle

### 01\_012018 – Modification de l'organisation du temps scolaire rentrée 2018

Le maire revient sur l'aménagement et l'organisation du temps scolaire à définir pour la rentrée 2018.

Il rappelle que le gouvernement a pris cette mesure rapidement et que la réussite éducative n'est pas prise en compte. Une enquête menée par les parents d'élèves auprès des familles a donné les résultats suivants :

Ecole maternelle : 4 jours = 51.1 % - 4.5 jours = 46.6 % - indifférent = 2.3 %  
Ecole primaire : 4 jours = 46.9 % - 4.5 jours = 46.9 % - indifférent = 6.2 %

Pour les enseignants, les avis sont partagés. le vote du conseil d'école n'aboutit pas sur une majorité (50/50 pour les 2 organisations du temps scolaire). Aucune demande précise n'est donc formulée par le conseil d'école.

Le conseil d'école suivra la décision prise par le conseil municipal et acceptera la demande formulée.

Des réunions ont été organisées avec les associations sillerotines et les parents d'élèves, ainsi que Mme Dehoche inspectrice de l'Education Nationale . Les associations sont prêtes à se réorganiser.

La commune de Pusieux laisse le choix à la commune de Sillery.

Le maire rappelle que les communes adhérentes à la Communauté Urbaine du Grand Reims ont choisi les 4 jours sauf Saint-Brice-Courcelles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE -**

DECIDE le retour des 4 jours d'école à partir de septembre 2018

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/02/2018  
Le Maire  
Thomas DUBOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	15	17

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DE CHALONS  
EN CHAMPAGNE  
Le : 17/01/2018  
Et  
Publication ou notification du :  
17/01/2018

L'an 2018, le 15 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/01/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/01/2018.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAGNIEN Françoise à Mme GOMERIEUX Francine, M. HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

**A été nommée secrétaire** : Mme MARQUES Isabelle

### 01\_022018 – Subvention TELETHON 2017

Le maire donne lecture du bilan financier relatif aux différentes activités proposées par la commune, les associations et les écoles.

La somme de 4378.50 € a été collectée à laquelle il faut ajouter le bénéfice de 1066 € à verser par la commune (repas et buvette).

Le total versé pour le téléthon 2017 sera de 5445 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de verser la somme de 1066 € au bénéfice du Telethon

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/02/2018  
Le Maire  
Thomas DUBOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	15	17

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DE CHALONS  
EN CHAMPAGNE  
Le : 17/01/2018  
Et  
Publication ou notification du :  
17/01/2018

L'an 2018, le 15 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/01/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/01/2018.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAGNIEN Françoise à Mme GOMERIEUX Francine, M. HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

**A été nommée secrétaire** : Mme MARQUES Isabelle

### 01\_032018 – Approbation des statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 - L.5211-17, L.5211-41-3,

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la communauté de commune du Nord Champenois, de la communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougnny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois

VU la délibération n° CC-2017-53 du Conseil communautaire du 19 janvier 2017 restituant les compétences "construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, ainsi que le service des écoles" et "activités périscolaires (services d'accueil du périscolaire, y compris les nouvelles activités périscolaires TAP/NAP et restauration scolaire)" aux communes de Gueux et Muizon portant sur les écoles maternelle et élémentaire de Gueux et Marcel Bene de Muizon,

VU la délibération n° CC-2017-378 du conseil communautaire du 21 décembre du 21 décembre 2017 portant création d'une centrale d'achat et approuvant les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims

CONSIDERANT que les statuts doivent être approuvés par les conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée

VU la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'approuver les statuts de la Communauté Urbaine de Grand Reims

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/02/2018  
Le Maire  
Thomas DUBOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	15	17

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DE CHALONS  
EN CHAMPAGNE  
Le : 18/01/2018  
Et  
Publication ou notification du :  
18/01/2018

L'an 2018, le 15 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/01/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/01/2018.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAGNIEN Françoise à Mme GOMERIEUX Francine, M. HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky

**A été nommée secrétaire** : Mme MARQUES Isabelle

### 01\_042018 – Inscriptions budgétaires avant le vote du B.P 2018

Conformément à l'article L 1612-1 la commune sur autorisation de l'organe délibérant peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit un montant budgétisé de 917 407 € de dépenses d'investissement 2017 soit un maximum de dépenses limitées à 229 352 €.

VU les achats et travaux à effectuer avant le vote du BP 2018

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

#### EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 2135 opération 303 - agencement bâtiment rue Nicolas Brulart	7 560 €
- 2188 opération 285 – Matériel technique	6 700 €
- 2051 opération 179 - logiciels administratifs	3 900 €
- 2188 opération 295 – aménagt parc de la vesle	5 250 €
- 2128 opération 304 – aménagements urbain	38 300 €
- 2128 opération 294 – aménagement jardin sauvage	7 500 €
- 2188 opération 236 – matériel de santé	1 500 €
- 2183 opération 297 – matériel informatique serv. Population	3 000 €
- 2188 opération 296 – matériel pour manifestations	7 200 €
- 2188 opération 293 – matériel sportif	3 500 €
- 2188 opération 297 – communication	9 000 €

- |   |          |
|---|----------|
| - 2188 opération 305 – propriété rue du Petit Sillery (DDE)         | 10 100 € |
| - 2188 opération 301 – mise aux normes accessibilités PMR Bâtiments | 20 000 € |

**EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- |        |                            |         |
|--------|----------------------------|---------|
| - 6574 | - subventions associations | 1 066 € |
|--------|----------------------------|---------|

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/02/2018  
Le Maire  
Thomas DUBOIS